

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra à une date à déterminer.



**CONSEIL DE QUARTIER NO. 4
SECTEUR SULLIVAN**

COMPTE RENDU de la séance du conseil de quartier no. 4, secteur Sullivan, tenue le 24 janvier 2024 à 18 h 30, à l'ancien hôtel de ville de Sullivan.

PRÉSENCES

M. Martin Lavoie, conseiller municipal – district no. 4, président du conseil
Mme Anne Leduc-Séguin, conseillère de quartier
M. Norm Kelly, conseiller de quartier
M. Félix-Antoine Lafleur, conseiller de quartier
M. Michel Germain, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS

Mme Geneviève Binette, conseillère de quartier
1 poste vacant

INVITÉS

Mme Maggy Dubé-Laroche, policière-marraine, Sûreté du Québec

ASSISTANCE

5 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président du conseil de quartier, M. Martin Lavoie, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la séance à 18 h 33.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour, en indiquant que le point *varia* restera ouvert durant la séance. Il est par la suite proposé par M. Michel Germain d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-01-01

3- Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023

M. Martin Lavoie fait un survol rapide du procès-verbal de la dernière rencontre. Il est proposé par M. Félix-Antoine Lafleur, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-01-02

Suivis :

- a) **Parc Château d'eau** : L'inauguration du parc est prévue en début d'été.
- b) **Développement projet immobilier** : Le nouveau promoteur souhaite mettre en marche plus rapidement son projet, mais il y a un enjeu de circulation. Nous avons mentionné au promoteur que nous n'étions pas prêt pour le moment et que ce projet pourrait voir le jour que dans 2 ou 3 ans.

- c) **Respect des zones sécurisées | Chemin Sullivan** : Des affiches et des cinémomètres seront installés afin de rendre le secteur plus sécuritaire.
- d) **Capsules / Sûreté en Québec** : M. Lavoie souhaitait réaliser des capsules de sensibilisation. La Sûreté du Québec ne peut le faire que pour Sullivan. Mme Dubé-Laroche, policière-marraine, regardera les possibilités avec le conseiller municipal après la rencontre.
- e) **Sentier des fougères / Voie partagée** : Le sentier est déjà très étroit ; il manque de place pour développer une voie partagée.

4- Dossiers policiers

M. Lavoie demande à Mme Dubé-Laroche de parler des enjeux pertinents pour notre quartier ou dans la ville.

- a) **Dépassement à droite devant Le Contact** : Du côté de Sullivan, la problématique demeure toujours le dépassement à droite devant Le Contact. Peu importe la présence policière, la policière-marraine est d'avis que cette problématique va se perpétuer et qu'il faudrait une campagne de sensibilisation pour changer les mentalités.
C'est que les gens en général ne le savent pas, mais ils commettent une infraction en dépassant à droite devant Le Contact sur la ligne pleine. Les automobilistes se disent qu'ainsi ils ne nuisent pas à la fluidité de la circulation.
Ce problème se retrouve également à Dubuisson, devant Agnico Eagle, et partout en fait où il y a une voie pour passer. Sur la 117, l'on retrouve moins de piétons et de cyclistes, mais cela demeure une infraction tout autant qu'ici, au Contact.
À chaque 30 jours, Mme Dubé-Laroche explique que l'on ouvre une requête, qui est faite par le citoyen ou par le représentant pour indiquer les moments clés des opérations routières. Le nombre de constats et d'avertissements est indiqué. Une requête peut être refaite aux 30 jours; il n'y a pas de nombre limité de requêtes.
- b) **Excès de vitesse | Sentier des Fougères** : M. Lavoie explique que la Ville va faire la demande à la Sûreté du Québec pour utiliser les panneaux et le concept de « Fais-pas l'autruche ». La marraine-policière mentionne que l'automne dernier, l'installation d'un capteur de vitesse placé à Dubuisson indiquant la vitesse a connu de très beaux résultats. En fait, il faudrait juste trouver un citoyen du sentier des Fougères qui accepterait d'en faire installer un sur son terrain. Cette installation, qui est actuellement très demandée, serait aux frais de la Ville. M. Norm Kelly offre son terrain sans problème.
- c) **Tournée des écoles | Cyberintimidation** : La policière-marraine relate son passage dans les écoles pour sensibiliser les élèves des 5 et 6 années en lien avec le « projet sexto » sur la cyberintimidation. Personnellement, elle s'est occupée des classes de Sullivan et de Vassan, mais tous les élèves des écoles primaires et secondaires ont été rencontrés.
- d) **Plage squattée** : Il y a des riverains des deux côtés de la rive du lac Demontigny. Côté plage, des gens viennent et installent des roulottes, allument des feux d'artifice, font du bruit jusqu'à tard dans la nuit. Pour se rendre à la place, il faut passer par un terrain privé et il est du ressort du propriétaire de laisser passer les gens de l'extérieur ou pas. Une fois rendu sur place, le propriétaire ne peut plus intervenir, car ce n'est plus leur propriété, mais celle de la couronne. Toutefois, le bruit passé 22 h, que ce soit sur un terrain privé ou public, est non toléré par les autorités. La Sûreté du Québec est intervenue pour arrêter plusieurs fêtes, mais celle-ci ne peut être toujours sur place, alors il ne faut pas hésiter à appeler si le besoin se présente. D'un autre côté, ce bruit-là n'impacterait pas le quartier au complet. Les déchets laissés sur place représentent une nuisance. Tant que l'accès ne sera pas barré, il va y avoir des soucis. On

pourrait faire installer des blocs de béton, mais il y a un accès aussi par le garage en face de Machineries St-Pierre où ce serait plus complexe d'empêcher les gens de circuler.

- e) **Vandalisme sur les voitures** : Il y a eu un phénomène de vandalisme sur les voitures, les écrous des roues se font dévisser. La situation s'est passée pour l'instant.

5- Information sur la circulation

- a) **Rue Bouchard** : Malheureusement, l'asphaltage n'a pu être terminé. Il y a eu un retard dans ce projet-là, ce qui fait en sorte que le sous-traitant qui avait été remporté le contrat a été retardé. Au moment venu d'accomplir notre contrat, lui était occupé sur un autre contrat, ce qui explique le manque de temps pour donner couche d'asphaltage complète. Une autre phase de la Vallière à la Lauzon n'est pas terminée. Les travaux suivent leurs cours et régleront les problèmes d'inondations rencontrées dans ce secteur.

M. Lafleur fait remarquer que sur la rue Bouchard, actuellement il y a des valons aux intersections, et un affaissement jusqu'à 5 pouces, probablement dû au fait que la couche finale n'a pas été donnée.

- b) **Rue Bourassa** : La Ville a mis en place une nouvelle politique de non-stationnement. Ce dossier est à l'œil avec la Commission scolaire. Éventuellement, cela pourrait impliquer une nouvelle taxation si jamais l'on décide de faire déneiger ces trottoirs. Le nouvel aménagement à l'ancien dépanneur est mieux délimité, plus sécuritaire. Également, les dix roues et les camions à neige ne peuvent plus circuler sur cette rue par souci de sécurité pour les étudiants. M. Lavoie affirme qu'en somme, les actions posées ont été appréciées.

- c) **Rue de l'Église** : Les trottoirs ne sont pas déneigés sur la rue de l'Église. Le déneigement des trottoirs n'est actuellement pas réalisé dans les secteurs ruraux, comme Sullivan. Il faudrait que les citoyens acceptent une augmentation de leurs taxes pour avoir ce service.

Mme Leduc-Séguin mentionne que lors des rencontres de parents, elle entend souvent l'inquiétude des parents au sujet de la sécurité des enfants. Elle demande s'il ne serait pas possible d'élargir les rues. M. Lavoie dit qu'il a déjà demandé aux travaux publics de prioriser cet endroit.

M. Lavoie est d'avis que la Commission scolaire s'investisse pour régler son problème de stationnement. Puisqu'ils n'ont pas de stationnements, pourquoi ne pas repousser les limites du terrain de soccer pour y accumuler la neige?

D'autres solutions sont soulevées. Devrait-on interdire la marche sur cette rue en hiver? La Commission scolaire pourrait faire déposer les élèves directement devant les maisons par autobus. Mme Leduc-Séguin mentionne que pour bénéficier des services de l'autobus, il faut demeurer plus d'un kilomètre de l'école, ce qui ratisse large.

Faudrait-il opter pour une rue à sens unique? Cependant, cela amènerait de l'affluence dans une autre rue, créant une autre problématique.

Il est demandé qui sera à blâmer s'il arrive un accident. La policière-marraine dit que ce serait le conducteur.

- d) **Sentiers en forêt** : Depuis plusieurs années, de superbes sentiers sont entretenus dans la forêt par des bénévoles. Or, ces sentiers n'ont pas été défrichés sur les terrains de la Ville.

Afin d'avoir un nouvel accès au lac Demontigny, le Club Motoneige de Val-d'Or a demandé une extension de 800 mètres à partir du tronçon commun jusqu'au lac. La demande a été portée au Service d'urbanisme de la Ville de Val-d'Or. Le Service d'urbanisme a donné l'autorisation de procéder, toutefois, elle n'était pas au courant que des bénévoles traçaient

des sentiers depuis 25 ans, et surtout, qu'il y avait plusieurs autres utilisateurs réguliers de la forêt. De nombreuses actions ont été mises en place pour permettre de baliser et d'officialiser le chemin de motoneige suite à l'autorisation. Les autres utilisateurs des sentiers ont contesté cette décision, mais après coup, ce n'était pas facile d'annuler la décision et les démarches entreprises.

C'est alors que la Ville de Val-d'Or a demandé la collaboration du Club de motoneiges pour trouver des solutions de cohabitation. Malgré tout, les citoyens continuent de se sentir déranger dans leurs habitudes des dernières années.

Une citoyenne souhaite s'exprimer sur la sécurité dans les sentiers. Elle dit que les motoneigistes, qui arrivent à des vitesses très grandes, ne sont pas préparés à la voir avec son enfant dans un traineau. Ces derniers « font le saut ». Quand ils arrivent du lac, c'est quand même assez escarpé, alors ils doivent de donner un air d'aller. Ce ne sont pas nécessairement des gens du coin et ils ne savent pas qu'il y a des marcheurs, du ski de fond, et le fat bike, à des vitesses tout de même plus grandes que les marcheurs. Elle se dit très déçue, car il y avait beaucoup d'options. Pourquoi le tracé passe-t-il absolument à cet endroit alors que cela dérange plusieurs autres utilisateurs de la forêt? Pourquoi ne pas avoir repoussé les motoneigistes un peu plus loin? Cela aurait été possible de défricher de beaux sentiers en forêt. Il y a des personnes à mobilité réduite, des groupes de vingt personnes qui se promènent, ce ne sont pas juste quelques personnes ici et là, ajoute la citoyenne. Pour terminer, la citoyenne demande s'il serait possible de regarder les options de trajets pour l'an prochain.

M. Lavoie mentionne que des citoyens lui ont envoyé des propositions de trajet pour analyse, mais qu'on lui a répondu que dans la province, l'entente entre les clubs de motoneiges et les villes, c'est d'être le moins possible dans les rues pour éviter le bruit et le passage près des piétons et des automobiles. Le conseiller municipal s'excuse du manque de communication qui a occasionné ces désagréments, et demandera à être avisé les prochaines fois que de tels développements sur le territoire de Sullivan sont envisagés. Il ajoute que la possibilité de réduire la limite de vitesse sur le tronçon commun est actuellement étudiée, et qu'une pancarte pour les motoneigistes « Attention aux piétons » pourrait être installée.

Pour sa part, la policière-marraine mentionne que pour le prochain mois, il y aura la présence de quatre motoneigistes de la Sûreté du Québec qui s'alterneront tous les jours pour régler les problématiques.

- 6- Mise à jour du dossier du carrefour giratoire :** Le MTQ devait commencer à préparer la déviation, mais cela n'a pas été fait. Le carrefour giratoire n'appartenant pas à la municipalité, cette dernière n'a que peu de contrôle sur la situation. Assurément, les travaux se réaliseront cet été.

La Mairesse Mme Céline Brindamour a rencontré la ministre Geneviève Guilbault lors de son récent passage à Val-d'Or. Celle-ci était accompagnée de son directeur régional, M. Philippe Lemire. Mme Brindamour leur a proposé de tenir une assemblée consultative d'informations avec les citoyens pour expliquer le déroulement évolutif des travaux, et ils avaient l'air ouverts à le faire. La rencontre pourrait être tenue prochainement en présentiel ou en virtuel.

Pendant les travaux, la piste cyclable pourrait servir de détour, mais cela n'a pas été confirmé. Il est possible que le MTQ réalise un asphaltage temporaire de la déviation pour rendre la circulation plus aisée.

Un citoyen propose de construire trois voies au lieu de deux au carrefour giratoire pour faciliter la circulation. M. Lavoie propose de lui faire parvenir une esquisse qu'il puisse présenter à qui de droit.

7- Budget : M. Lavoie invite les gens à s’informer sur le budget si cela n’est pas déjà fait. L’information se trouve sur le site Web de la Ville au : <https://ville.valdor.qc.ca/budget-annuel>. Il mentionne que Sullivan a eu son lot d’investissements dans le parc, et que l’on peut se réjouir d’être l’un des rares quartiers qui a sa bibliothèque.

8- Élections à venir : Il y a un poste vacant et plusieurs postes sont à réélire. M. Lavoie souhaite le renouvellement des mandats.

Des appels à la population ont été faits dans Le Contact, sur la page Facebook de la Ville et des affiches ont été apposées dans les salles où se déroulent les conseils de quartier.

Il serait intéressant d’aller chercher un conseiller du secteur Cormoran ou des gens des maisons uni-modulaires.

M. Lavoie invite à soumettre des propositions de candidatures pour les postes de conseillers de quartier en vue de la prochaine élection.

9- Varia

Aucun point.

10- Affaires nouvelles - Questions et interventions du public

Aucune intervention.

11- Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le 3 avril 2024, à 18 h 30, à l’ancien hôtel de ville de Sullivan. M. Lavoie rappelle que l’on peut lui écrire en tout temps pour faire des demandes ou poser des questions.

12- Levée de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Norm Kelly de lever la séance. Il est 19 h 38.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-01-03

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d’assemblée